



TRIATHLON AUDENCIA-LA BAULE REGLEMENT 2020

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Toutes les épreuves du Triathlon Audencia-La Baule (*TALB*) sont soumises à la réglementation de la Fédération Française de Triathlon (*FFTri*) ainsi qu'au règlement intérieur du comité d'organisation Audencia Compétitions, 8 route de la Jonelière BP 31222 44312 Nantes Cedex3.

Toute inscription à l'une des épreuves du Triathlon Audencia-La Baule suppose que le participant a pris connaissance et accepté le règlement interne de la manifestation en téléchargement sur : <http://www.competition-audencia.com/> ainsi que de celui de la Fédération Française de Triathlon (<http://www.fftri.com/>) et qu'il s'engage à les respecter.

Tout engagement implique également pour chaque concurrent l'obligation de se conformer aux instructions qui lui seront données par le directeur de course ou l'arbitre principal et les médecins de l'organisation. Les concurrents ont l'obligation de participer aux briefings d'avant compétition.

Tout engagement implique également de la part des concurrents l'acceptation et la validation de la « Charte de l'athlète » via la plateforme d'inscriptions en ligne.

Tout concurrent participant à une épreuve du Triathlon Audencia-La Baule en usurpant l'identité d'un tiers ou en faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et fera l'objet de poursuite disciplinaire.



ARTICLE 2 : LES CATEGORIES

- Les catégories sont définies comme suit :

CATEGORIES	ANNEE DE NAISSANCE
POUSSIN	2011-2012 (8/9ans)
PUPILLE	2009-2010 (10/11ans)
BENJAMIN	2007-2008 (12/13ans)
MINIME	2005-2006 (14/15ans)
CADET	2003-2004 (16/17ans)
JUNIOR	2001-2002 (18/19ans)
SENIOR	1981-2000 (20/39ans)
MASTER	A partir de 1980 (<= 40ans)

- Accès aux épreuves :
 - La Course M est réservée aux licenciés FFTRI et non licenciés (**attention : dans la limite de 150 places POUR LES NON LICENCIÉS**).
 - Les tri-relais sont ouverts à partir de la catégorie Minimes (2005-2006).
 - La course S est ouverte à partir de la catégorie Cadet (2003-2004)
 - **Ouverture pour la 2^{ème} année d'un Tri-Relais sur la distance M (attention : dans la limite de 100 équipes). Un départ décalé de 10' sera mis en place.**

ARTICLE 3 : LES INSCRIPTIONS

- Les inscriptions pour l'édition 2020 se font uniquement en ligne, ainsi que le paiement des droits d'inscription et des Pass compétition. Tous les renseignements sont à retrouver sur <http://www.triathlon-audencialabaule.com/>
- **Sur la course individuelle M les 500 premiers inscrits (inclus les non-licenciés)** bénéficieront d'un tarif préférentiel pour le règlement des droits d'inscription :

Tarifs M	Licenciés	Non licenciés (1)	Pass Compétition
Les 500 premiers inscrits	55€	65€	20€
A partir de la 501 ^e place	65€	75€	20€

(1) 150 places maximum.

- Afin de valider son inscription à **une épreuve individuelle**, tout concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, une photocopie de sa licence FFTRI 2020. Dans le cas où l'athlète n'est pas licencié Triathlon un certificat médical d'aptitude de moins d'un an au jour de l'épreuve de non contre-indication à **la pratique du triathlon en compétition** sera exigé ainsi qu'un Pass Compétition (en téléchargement sur le site internet de l'épreuve). A défaut, toute participation est exclue.

- Afin de valider son inscription à **une épreuve de Tri-Relais**, tout concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, une photocopie de sa licence FFTRI 2020. Dans le cas où l'athlète n'est pas licencié Triathlon un certificat médical d'aptitude de moins d'un an au jour de l'épreuve de non contre-indication à **la pratique du triathlon en compétition** sera exigé ainsi qu'un Pass Compétition (documents en téléchargement sur <http://www.triathlon-audencialabaule.com/>).



Dans le cas d'un athlète licencié au sein **des fédérations françaises de cyclisme, de natation et d'athlétisme**, une photocopie de sa licence (manifestations compétitions) sera exigée (et autorisée uniquement à la pratique disciplinaire correspondante*) ainsi qu'un Pass Compétition

*(*Attention toutefois aux dates de fin de validation des licences ¹voir tableau ci-dessous*).

A défaut, toute participation est exclue.

¹Tableau récapitulatif réglementation sportive interne TALB 2020

RÉGLEMENTATION SPORTIVE INTERNE DU TRIATHLON AUDENCIA LA BAULE 2020			
Type de licence	Accès (fonction de la cat. d'âge)	Certificat médical (CM)	Pass Compétition
Fédération Française de Triathlon licence "compétition"	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence Loisir, dirigeant, action	Manifestations compétition	Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du triathlon en compétition de moins d'un an au jour de l'inscription à la compétition	Obligatoire
Fédération Française de Triathlon licence compétition Paratriathlon	Manifestations compétition après validation par l'organisateur (assistance et sécurité)	Pas nécessaire	Pas nécessaire
(1) Fédération Française de Natation ou FF Handisport Natation	Manifestations compétition, uniquement partie natation	Pas nécessaire	Obligatoire
(1) Fédération Française de Cyclisme ou FF Handisport Cyclisme	Manifestation compétition, uniquement partie vélo	Pas nécessaire	Obligatoire
(1) Fédération Française d'Athlétisme ou FF Handisport Athlétisme	Manifestation compétition, uniquement partie course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Commission nationale du décathlon moderne	Manifestations compétition, partie natation et course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense	Manifestations compétition Duathlon et Triathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Nationale du Sport Universitaire	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Nationale du Sport Scolaire	Manifestations compétition	Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du triathlon en compétition de moins d'un an au jour de l'inscription à la compétition	Pas nécessaire
Fédération Française du Sport en Entreprise	Uniquement épreuves "Jeunes" et/ou Distance XS	Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du triathlon en compétition de moins d'un an au jour de l'inscription à la compétition	Pas nécessaire
Fédération étrangère affiliée à l'International Triathlon Union	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire (2)
Aucune licence ci-dessus listée	Manifestations compétition	Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du triathlon en compétition de moins d'un an au jour de l'inscription à la compétition	Obligatoire
(1) Dates de validité de la licence selon la discipline sportive FFA : 31/08/2020	Attention ! Triathlon les 12 & 13/09/2020 (renouvellement le 1/09/2020 ou CM)	(2) La gratuité du Pass Compétition est accordée à certaines fédérations étrangères en fonction des accords passés avec la FFTRI (Cf. liste détaillée sur le site fédéral)	
FFC : 31/12/2020	Validation OK (Hors FFCT)		
FFN : 15/09/2020	Validation OK		



• **ATTENTION : Dans le cadre d'une inscription sur l'épreuve Tri-Relais Entreprises et Partenaires (TREP), il sera demandé via la plateforme d'inscriptions de télécharger et de valider **une attestation sur l'honneur de la filiation à l'entreprise désignée d'au moins deux concurrents sur trois. Le non-respect de cet engagement annulera l'inscription de l'équipe.****

• Conditions de remboursement en cas d'annulation de votre inscription :

Du 31 mars au 27 août 2020 → 30% de retenue sur toute demande de remboursement quel que soit le motif. Au-delà du 27 août aucun remboursement ne sera effectué.

• **Aucune inscription ne sera prise sur place.**

• **Les inscriptions seront closes le mercredi 2 Septembre 2020.**

ARTICLE 4 : REMISE DES DOSSARDS

• Lors de la remise des dossards, chaque concurrent doit émarger la feuille de départ après présentation d'une pièce d'identité avec photo (*ou photographie/photocopie de cette pièce d'identité*) à la Salle des Fêtes des Florales (*secrétariat de notre manifestation : complexe sportif Jean Gaillardon Place des Salines - 44500 LA BAULE ESCOUBLAC*).

• Tout athlète qui ne pourra justifier de son identité ne pourra retirer son dossard.

ARTICLE 5 : ORGANISATION – CIRCULATION CONCURRENTS

• Un bracelet puce sera fourni par l'organisateur. Ce bracelet puce sera porté à la cheville gauche.

• Pour le Tri-Relais, le bracelet puce servira de relais entre les 3 compétiteurs. Le passage du bracelet puce doit s'effectuer dans le parc à vélo à l'emplacement de l'équipe.

• **La non-remise du bracelet puce sera facturée 30 euros.**

• Un deuxième bracelet sera fourni par l'organisateur. Ce bracelet sera porté au poignet et justifiera pour le concurrent, l'entrée dans le parc à vélo avant la course.

• Tout athlète qui ne portera pas ledit bracelet se verra refuser l'accès à l'aire de transition.

ARTICLE 6 : LA NATATION

• Pendant l'épreuve de NATATION, les concurrents doivent porter le bonnet fourni par l'organisateur.

• Pour des mesures de sécurité, la combinaison est obligatoire sauf si la température de l'eau est supérieure à 24°. Les lunettes sont autorisées.

• Sont interdits : tout accessoire de respiration, de propulsion, d'aide à la flottaison, le parcours coupé (*contrôle à chaque bouée*).

• Pour le départ de chaque course individuelle, les concurrentes auront la possibilité de choisir une zone exclusivement réservée aux femmes (*non obligatoire*).



ARTICLE 7 : LE CYCLISME

- Pendant l'épreuve CYCLISTE, le dossard doit être porté dans le bas du dos, de façon visible.
- Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire vélo à la main, casque sur la tête jugulaire serrée.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours.
- Les embouts de guidons doivent être bouchés (*voir annexe page 7*).
- **Les freins à disque sont autorisés sur l'ensemble des courses**
- Le drafting est autorisé pour toutes les épreuves. Dans ce cas, les prolongateurs des guidons sont autorisés à condition qu'ils ne dépassent pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de frein qui ne doivent pas être orientés vers l'avant (*voir annexe page 7*).
- Tous les types de prolongateurs sont interdits chez les catégories jeunes (*Tri-Avenir du TALB*) jusqu'à la catégorie minimale (*2005/2006*)
- Le code de la route doit être respecté pour la Course M et la Course S.
- Sur les épreuves de Tri-Relais, les concurrents sont tenus de rouler sur la droite de la chaussée afin de favoriser les dépassements.

ARTICLE 8 : LA COURSE A PIED

- Pendant l'épreuve de COURSE A PIED, le dossard doit être porté sur le devant du corps, au plus bas au niveau de la ceinture.
- L'assistance, sur les parcours, les parcours coupés et courir torse nu sont interdits.

ARTICLE 9 : DUREE DES EPREUVES

Les limites de temps des épreuves sont les suivantes :

- Tri-Relais : **2h00 min dont 25 minutes maximum en natation (sortie d'eau avant T1).**
- Course S : **2h20 dont 30 minutes maximum en natation (sortie d'eau avant T1).**
- Course M :
 - **1^{er} Cut** : Les participants individuels ou relayeurs doivent être sortis du parcours natation **en moins de 50'**. Au-delà les participants seront mis hors course, devront restituer dossards et puces et ne pourront pas partir en vélo.
 - **2^{ème} Cut** : Selon les conditions de course, **après 3h20 de temps écoulé sur la course individuelle (~3h05 pour les relais)**, les participants individuels ou relayeurs ne pourront pas repartir pour la 2^{ème} boucle de course à pied. Ils seront dirigés sur la ligne d'arrivée et classés après les derniers participants ayant réalisé la totalité du parcours.

ARTICLE 10 : MODIFICATION / ANNULATION

- L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.
- En cas d'annulation pour raison de force majeure (*conditions climatiques extrêmes par exemple*), les droits d'inscriptions restent acquis à l'organisation.



ARTICLE 11 : REMISE DES PRIX

- La présence des primés des différentes catégories sur les épreuves (*Tri-Relais, Avenir, Course S, Course M*) sera obligatoire lors des remises de prix. En cas d'absence, les prix resteront acquis à l'organisation.

ARTICLE 12 : ASSURANCE / RESPONSABILITE

- L'organisateur s'engage à contracter une assurance responsabilité civile organisateur qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Les concurrents doivent être totalement conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement adapté préalable et une excellente condition physique.
 - Il appartient aux concurrents de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant tous les dommages (*corporels ou matériels*) auxquels sa pratique sportive – la pratique de son enfant – peut l'exposer.
 - L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie.
 - L'organisation décline également toute responsabilité en cas de dégradation, de perte ou de vol de biens, de matériels, équipements personnels d'un concurrent.
-
- Les concurrents des épreuves du Tri-relais, Avenir, Course S et M (*non licenciés*) sont couverts par leur Pass Compétition suivant les conditions citées ci-dessous :
Le soussigné est informé :
 - Qu'il bénéficie, dans le cadre de la présente manifestation, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la F. F. T. R. I. auprès d'ALLIANZ,
 - **Que le Pass Compétition ne comprend aucune garantie d'assurance de personne,**
 - Que son vélo – le vélo de son enfant – ne bénéficie d'aucune couverture assurance. Les dégâts matériels qu'il – que son enfant – pourrait causer à son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale,
 - Que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à son vélo – au vélo de son enfant – ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

ARTICLE 13 : DROIT A L'IMAGE

- La signature du bulletin d'inscription inclut la cession de vos droits à l'image à l'organisation pour reproduire et / ou diffuser les photographies réalisées lors du Triathlon Audencia-La Baule dans le cadre de la promotion de cet événement : publication sur plaquettes, affiches, site web et tout autre support d'information et de communication d'Audencia Compétitions et d'Audencia.
- Cette autorisation est valable 5 ans à compter de ce jour.
- Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.



ANNEXE :

Voici les consignes à respecter en ce qui concerne le vélo :

Extraits Réglementation Sportive 2020 – FFTri

6.5.4. Complément pour les Courses sur route avec « Aspiration Abri » (Drafting) autorisé Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci. Les prolongateurs, vélo type contre la montre ou ajouts aux guidons doivent être pontés à l'avant avec un dispositif rigide du commerce (sans ajout ni adaptation personnelle). Les prolongateurs ne doivent pas s'étendre au-delà de 15 cm de l'axe de roue avant, et ne dépassent pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins Les roues à rayons doivent comporter 16 rayons minimum.

« ...

6.5.5. Epreuves Jeunes (Jeunes 6-9, 8-11, 10-13 et 12-18) : Les prolongateurs sont interdits.

FAQ en téléchargement sur notre site internet :

<http://www.triathlon-audencialabaule.com/>